L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 6 AVRIL 1893.

PETITES ANNONCES.

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaine, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un vendeur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 133 rue de Chartres. Lewis à Bernard. 2 avril—3m

DEMANDES.

Demande d'une domestique de maison. S'adresser 56 North Rampart.
6 avr—1t

A VENDRE.

PIANO à vendre pour cause de départ. S'adresser à W. F., bureau de l'Abeille. 5 avril—

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Mme Louise Ittman et son mari Jacob Ittman vs Marks et Miller.

Les mêmes vs les mêmes et Charles C. Heyle vs les mêmes.
Nos 23,691, 23,694 et 23,695.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, 152 rue Tchoupitoulas, entre Gravier et Lafayette, le MARDI, 11 avril 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un cheval brun foncé.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
WM. NELSON,
1er avril—1er 6 11 Constable.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. No 23,640.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessous numérotée, intitulée William R. Rutland, exécuteur testamentaire, vs Willis Russell, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, le MERCREDI, 14 avril 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts que la dite défaderesse possède dans et sur la propriété ci-après décrite, à savoir: une moitié d'intérêt indivis dans une portion de terre située dans le Premier District de cette ville dans l'Est borné par les rues Génois, Télémaque, Canal et Gaudet, mesurant 119 pieds 1 ligne de face à la rue Génois sur 148 pieds 8 pouces de profondeur et face à chacune des rues Canal et Gaudet, ayant à son Est 38 pieds 8 pouces de la dite propriété audit Bah-en, en raison d'un transfert de C. O. Bah 109 fol 76.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
WM. NELSON,
10 mars—10 17 24 31—avril 7 13 14 Constable.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Susan B. Stiles.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 38,364—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Louis Dey, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribuables conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
6 avril—6 11 15 Greffier.

Succession de Edwin A. Smith et femme

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 37,686—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Wilfrid Legendre, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribuables conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
6 avril—6 11 15 Greffier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 37,686—Division E.—Vu le compte présenté dans la succession de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Wilfrid Legendre, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribuables conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
29 mars—29—avril 2 7 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 34,746—Division "E".—J. C. Potthardt vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la réunion des créanciers de J. C. Potthardt soit convoquée et tenue pardevant Oct. Morel, Esq., notaire public, au son bureau, en cette ville, le 11 MAI, 10me jour d'icelui 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer en fixant les termes et conditions de la vente de la propriété foncière ci-dessus en cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 6 mars 1893.
(Signé) GEO. H. THEARD, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
15mars—27 an 10 avril

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. No 38,307.—Division B.—Ordre de Cour.—John Kelly vs ses créanciers.—Considérant la présente pétition, tableau et affidavit, et qu'il satisfait que la pétitionnaire a eut complaisé aux formalités requises par la loi, la vente de biens faite est acceptée pour le bénéfice de ses créanciers et que réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant A. J. Villeré, notaire en cette paroisse, le 2me jour d'avril 1893, pour élire un syndic; et que tous l'intervalle toutes poursuites contre la personne et les biens de l'insolvable soient suspendues et que Mr. Richard Lyons, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et que les créanciers permettent à la dite réunion d'être autorisés à fixer les termes de la vente de la propriété délivrée.
Nouvelle-Orléans, 1er mars 1893.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Vrai copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
2 mars—31 m 3 av

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 38,364—Joseph Lyons vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la réunion des biens faite par Joseph Lyons pour le bénéfice de ses créanciers soit acceptée par la Cour et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Dominique Ory, notaire public en cette ville, dans le but de nommer un syndic et voter sur la question de la décharge du débiteur, en date du 11 avril 1893, et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de cette Cour toutes procédures contre la personne et les biens de dit Joseph Lyons soient suspendues, et que A. J. Cahill, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 7 mars 1893.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
8 mars—3t an 15 avril

PHARMACIE AMÉRICAINE

225 Canal, angle Bassin,

Vient au dépôt de Spanish Fort.

Achetant de première main par forts lots, nous le sommes en position produire de l'excellente chose. Notre office ouvre ainsi:

Quinine, P. & W. l'once 40cts
Vin de Coca Mariani, importé $1.00
Boîte en caoutchouc noir de Dervisses, les quatre, 2 pour 5cts
Graine de lin, la livre 5cts
Farine de lin, 4 livres 25cts
Sel Glaubber, la livre 5cts
Plasmol Kue de Quinine, par bouteille 50cts
Poudre insecticide Kings à Gallet 1.00

Assortiment complet de Parfumerie fine importée et entre à prix très réduits.

Antiseptique en caoutchouc, grand assortiment, à toutes fins utiles.

Bandages à ressorts, chemises, à hernie, à bas, bandages à ombilic, etc.

Grand assortiment.

Prix très réduits.

Lisez-le—lisez

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 5 AVRIL—CLASSE No 190
Tirage de 4 heures P. M.

37	46	49	70	64	16	51	27	38	30	8	42	50	13

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et jouissent dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 5 avril 1893 à 4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU,
DAN. A. WILSON.
Demandez les billets de cet tirages quotidiens qui peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et se trouvant à être reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires qui ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples qui ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique de la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans: Sa Intégrité de ses tirages et le prompt et prompt des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous désirons, par les présentes, que nous prendrons à nous les tirages mensuels et semi-mensuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigerons et contrôlerons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance sont bien avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat auquel nous signons de notre nom de signature.

TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE
NOUVELLE ORLEANS.
MARDI, 11 AVRIL 1893.

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$75,000, cont.	$75,000
1 Lot de	20,000, ...	20,000
1 Lot de	10,000, ...	10,000
1 Lot de	5,000, ...	5,000
1 Lots de	2,500, ...	5,000
2 Lots de	1,000, ...	5,000
25 Lots de	300, ...	7,500
100 Lots de	200, ...	20,000
200 Lots de	100, ...	20,000
500 Lots de	60, ...	30,000
500 Lots de	40, ...	20,000
9,424 Lots se montant à		$265,000

PRIX DU BILLET:
Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS.
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous tiendrons l'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DES LOTS envoyés à nos correspondants.

Adresse à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, La.

Donnez l'adresse en plein et faites la remarque ci-dessus.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES les Loteries, nous avons formé des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de loterie après chaque tirage en nombre voulu, par Express, aux frais des agents.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a été passée par la Convention de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant un lot ou de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans, que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Gérants G. T. BEAUREGARD, J. A. BAILEY et W. L. CARRIL, ayant seul la garantie de vente Nouvelle-Orléans, par l'entremise de leurs Président, de payer le montre qui les présente à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes employés par les marchands pour tromper les vendeurs ruyant d'acquérir des billets de loterie, que nous croyons devoir, pour éviter les ennuis et les mécomptes, nous mettre en garde contre ces pratiques en informant les vendeurs qu'ils ne peuvent obtenir, et ne pourront en maintenir pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres qu'le vendant le numéro d'un lot.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de bureau, coffre-fort, typewriter, pupitre, balance, bail non expiré, etc.

La Société des Filles de Charité de St-Vincent de Paul vs Baker, Pierson & Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 38,266.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 18 avril 1893, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain coffre-fort de meubles de bureau, desks, tables, chaises, etc., divers, etc., savoir: 1 coffre-fort, 1 typewriter, 1 crachoir, 1 balance avec plateforme, un mimeographe, 1 lot de pneus.

2e Tous le droit, titre et intérêt des défendeurs Mlle Peterson d'Ola et les mineures individuels de la dite raison sociale dans le terme non expiré du bail du local No 74 rue South Peters sur cette ville, lequel bail a été fait en janvier 1893 pour $ 1[illegible] mois à raison de $65 par mois du 15 janvier au 30 septembre 1893, avec le droit des défendeurs d'occuper le dit local de la date de la vente jusqu'à l'expiration du dit bail.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 avril—6 11 14 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur dans le Sixième District.

Sophie Bendernagle, veuve de John Bendernagle, Exécutrice Testamentaire,
vs
Mme Susan Ann Sampson et Thos H. Sampson, son mari, pour l'autoriser.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 38,501—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, entre Common et Gravier, le MERCREDI, 3 mai 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Est borné par les rues Prent, Lyon, Bordeaux et le fleuve Mississippi, désignés comme suit à savoir:

Trois sont désignés par les numéros six sept et huit sur un plan de C. A. Badin, voyer, daté le 30 janvier 1848, et déposé au bureau de L. R. Kenny, ex-notaire, d'après lequel les dits lots sont contigus les uns à l'autre et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Prent, la même façade sur le fleuve sur cent cinquante pieds de profondeur plus ou moins, les autres deux lots sont désignés comme lots neuf et dix sur un plan du dit Badin, voyer, daté du 15 janvier 1849 et déposé au bureau de L. Hermann, ex-notaire, d'après lequel ces dits lots